

LETTRE DE MISSION

En application du contrat signé entre eux le 10 octobre 2015

La SPRL Notaire B., de résidence à L., dont le numéro d'entreprise est le BE 000.000.000.

Confie par la présente à

Madame de Schrevel Caroline, domiciliée à Princeton, N.J., 08540 (Etats-Unis d'Amérique), 107 Fleming way, ci-après dénommée "NISABA",

La mission suivante :

VOLET A : MISSION

1. Type de Dossier :

Divorce par consentement mutuel

Nom du dossier : DCM XYZ-ABC

2. Type de service demandé :

- gestion complète du dossier (recherches, contacts avec la clientèle, rédaction des actes et autres documents, conseils etc.)

Précisions :

- prise de connaissance du dossier
- recherches nécessaires (à l'exception des recherches à effectuer via l'e-notariat, qui seront assurées par l'étude)
- rédaction du projet d'acte
- contacts avec les époux (copie de tout échange de courriel est adressée à l'étude)
- rédaction de la requête

3. Documents et informations fournies à NISABA

- compte-rendu de la réunion tenue en l'étude le 15 novembre 2015
- coordonnées des parties
- identité des époux : copie des recherches au registre national, copie du contrat de mariage,
- copie du titre de propriété de l'immeuble familial

Documents à fournir par l'étude :

- copie de l'acte de crédit hypothécaire en cours ;
- copie de la recherche au CRT et au CRH
- résultat des recherches cadastrales, hypothécaire et urbanistiques.

Nisaba se charge d'obtenir toute autre information utile auprès des époux.

4. Suivi et Délais d'exécution de la mission

Une feuille de suivi donnant l'état d'avancement du dossier sera communiquée de manière hebdomadaire.

Moyennant acceptation de l'offre avant le 20 novembre 2015, et communication des documents à fournir par l'étude avant le 1^{er} décembre 2015, envoi d'un premier projet d'acte au notaire est prévu pour le 10 décembre 2015.

VOLET B : CONDITIONS FINANCIERES

La mission détaillée dans le volet A sera accomplie moyennant une rémunération aux conditions suivantes :

Forfaitaire de XXXX euros HTVA

Précisions éventuelles

Cette somme sera facturée après la remise du premier projet d'acte complet.

Si des modifications importantes doivent être apportées à ce premier projet, les parties se concerteront afin de fixer un nouveau tarif forfaitaire pour le travail complémentaire.

Date :

Date :

Signature de NISABA

Signature pour accord du client